

## **Rapport n°17**

### **Accunsentu per a cunvenzione di partenariatu trà di a Cità di Bastia è u Centru Cumunale d’Azzione Suciale per l’urganizazione di « Sant’Andria »**

Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour l’organisation de la « Sant’Andria »

La ville de Bastia a souhaité raviver la fête de Sant’Andria, coutume corse qui consistait à fêter le passage de l’automne à l’hiver.

Pour cette occasion, la Ville met en place une animation sociale et solidaire sur le territoire Bastiais en organisant une campagne de récolte alimentaire avec des points de collectes municipaux et dans les écoles de la Ville.

Le petit train de la ville fera, le 29 novembre, le tour des écoles et des points de collectes municipaux pour récupérer les denrées alimentaires qui seront redistribuées aux plus démunis via des associations caritatives locales.

Les écoles participant à cette opération seront reçues au boulodrome de Lupinu, ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps, et se verront offrir un goûter et un spectacle.

Le CCAS, dont l’objectif est de réaliser une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées, a manifesté sa volonté de s’associer à cet évènement.

Il a ainsi été proposé d’établir une convention de partenariat entre la ville de Bastia et le CCAS pour la réalisation de la « Sant’Andria ».

Dans cette convention, la Ville assure le portage du projet et s’engage à assumer l’ensemble des modalités inhérentes à l’organisation de cette manifestation (réalisation technique, assurances, sécurité, etc.). Elle se chargera de la communication de cet évènement et prendra en charge financièrement le spectacle pour les écoliers.

De son côté, le CCAS prendra en charge financièrement et humainement le goûter pour les écoliers et leurs accompagnants. Il s’engage à identifier et à contacter les associations caritatives locales qui s’occuperont de récupérer puis redistribuer le fruit de la collecte alimentaire. Enfin, il relayera la communication de cet évènement auprès de son public et la casa di l’Anziani sera un point de collecte.

### **En conséquence, il est proposé :**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d’Action Sociale pour l’organisation de la « Sant’Andria » et tout acte administratif relatif à l’ensemble de cette proposition.